

Monsieur Alain MENAND  
Directeur de la section des formations et des diplômes  
AERES

**PRESIDENCE**

Objet : réponse aux évaluations AERES  
concernant l'offre de formation licence

**BLAGNAC**  
IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

**CAHORS**  
ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

**FIGEAC**  
IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

**FOIX**  
ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

**MONTAUBAN**  
ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

**CAMPUS DU MIRAIL**

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Monsieur le Directeur,

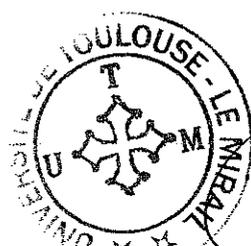
L'Université de Toulouse II-Le Mirail a pris connaissance des avis de l'AERES concernant son offre de formation pour les Licences générales et les Masters Recherche, déposée pour la période contractuelle 2011-2014. Le CEVU de l'Université, les directeurs d'UFR et de départements, les directeurs d'Ecoles et d'Instituts et les responsables de formations ont lu avec intérêt les remarques formulées, sur lesquelles toutes les équipes pédagogiques de l'établissement ont travaillé. Ces remarques leur sont apparues riches d'indications que les composantes pourront se réapproprier dans le cadre d'une réflexion constructive sur leur offre. Ce regard extérieur porté pour la première fois sur nos formations permettra de construire des orientations futures à partir de références claires.

Aussi expriment-ils le regret que la section Formations de l'AERES n'ait pas, comme la section Recherche et la section Etablissement, rencontré les composantes et les responsables de formations de l'Université pour un dialogue qui aurait permis les nuances liées, par exemple, au contexte spécifique dans lequel a été élaborée l'offre de formation pour la période contractuelle 2011-2014, ou aux spécificités de certaines formations essentielles pour notre établissement. Le souhait est exprimé que ce dialogue ait lieu à l'avenir.

En ce qui concerne les licences, la réponse de Toulouse II-Le Mirail s'organise en trois temps. Une première partie consiste en commentaires généraux sur l'offre de formation de l'établissement. La seconde partie apporte des réponses et des compléments d'informations sur l'ensemble du dispositif de formation Licence. Ces commentaires argumentés ont été établis à partir des 4 rubriques de la grille d'expertises utilisée pour les évaluations : le pilotage des formations, le projet pédagogique, le dispositif d'aide à la réussite, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. La troisième partie rassemble, pour chacune des 25 mentions de licences générales évaluées, les commentaires détaillés et plus spécifiques, élaborés par les composantes et leurs équipes pédagogiques.

Enfin, pour l'offre de formation développée avec le CUFR Champollion, l'université laisse l'établissement public administratif apporter sa propre contribution. Cependant, à partir des évaluations transmises par l'AERES, l'université prend conscience de la nécessité de revenir à une coopération plus active sur la politique de formation délivrée dans ce cadre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Daniel Filâtre

## Réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

### Offre de formation Licence Toulouse II-Le Mirail

#### 1. Commentaires généraux sur l'offre de formation de l'établissement : Mentions de licence et de Master.

Pour la majorité des Licences, l'évaluation de l'AERES se situe à un degré de finesse et de nuance très intéressant pour une réappropriation constructive par l'établissement. Fait exception la mention de Licence LLCER (Langues) qui déplore l'absence de précision d'une évaluation qui, pour une Mention aussi complexe (12 langues concernées), ne spécifie jamais quelles disciplines sont concernées par les différentes remarques, ce qui affecte considérablement la lisibilité du commentaire et sa portée au niveau des départements et sections concernés. Pour quelques formations également, et sans doute en raison de la complexité des dossiers, l'expertise est fondée sur des erreurs de lecture ou d'appréciation que les responsables souhaitent impérativement corriger et sur lesquelles nous revenons dans le commentaire détaillé pour chaque mention et spécialité. Quelques dossiers n'ont pas fait l'objet d'une lecture suffisamment approfondie, comme la licence de LEA dont il est dit qu'elle ne comporte pas de japonais et de chinois (erreur patente). Pour d'autres, les experts n'ont manifestement pas eu connaissance des historiques et des adaptations antérieures aux demandes du Ministère. C'est le cas, entre autres, de l'offre du département Mathématiques et Informatique Appliquées et Sciences Sociales, structurée, précisément, en fonction de préconisations fortes du Ministère, remises en cause par l'évaluation de l'AERES. Enfin, un petit nombre d'évaluations injustement défavorables pour l'ensemble d'un dossier -pour des raisons complexes liées entre autres au montage même du dossier- méritent une réponse détaillée que les responsables de formation ont tenu à développer : c'est le cas des appréciations portées sur les formations du CETHIA (Tourisme, Hôtellerie, Alimentation) au niveau Licence comme au niveau Master, qui ne reflètent en rien la grande qualité et le pilotage remarquable de ces formations évaluées C par l'AERES. Il s'agit, typiquement, d'un cas de formation qu'une visite et un complément de dossier auraient permis d'évaluer plus justement. De même, le Master Audiovisuel ne pouvait être évalué objectivement que sur la base d'une prise en compte des spécificités de l'ESAV, Ecole interne de l'UT2.

## **2. Commentaires généraux sur les licences concernant le pilotage des formations, le projet pédagogique, le dispositif d'aide à la réussite, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.**

### *2.1. Pilotage des formations licence*

Ce pilotage est jugé « globalement convenable », sur la base d'une appréciation positive de la qualité et du dynamisme des équipes pédagogiques. Les points faibles relevés par l'AERES concernent l'absence d'évaluation des enseignements, un suivi des publics insuffisant dans certaines licences, le petit nombre de professionnels dans les équipes pédagogiques, l'absence de responsables pédagogiques pour certaines licences bidisciplinaires, et une autoévaluation insuffisante.

La question du pilotage des formations sera un des chapitres du dossier « démarche qualité » que nous allons mettre en place dans le cadre du prochain contrat d'établissement 2011-14.

Le suivi des publics est réalisé depuis de nombreuses années par l'OVE et sert régulièrement de base aux travaux du CEVU et de ses commissions. Ces études, régulièrement actualisées, sont réalisées sur l'ensemble des formations de l'UTM.

L'évaluation des enseignements sera une mission de la nouvelle commission Formations qui se met en place dans le cadre du renouvellement de la gouvernance CEVU, avec des missions repensées, pour un responsable qui traitera de dossiers transversaux dont l'évaluation des enseignements et des actions de réussite en Licence.

Après quelques expériences dans plusieurs départements, la généralisation de l'évaluation des enseignements est prévue dans le cadre d'une démarche processus concernant l'ensemble des activités de l'établissement. Elle s'inscrira donc dans la description et l'examen du processus complet de formation, de l'entrée des étudiants à l'université jusqu'à leur sortie et leur insertion professionnelle. Un prestataire extérieur a été sélectionné par appel d'offre pour nous accompagner tout au long de cette démarche et garantir son aboutissement.

### *2.2. Projet pédagogique.*

L'AERES fait apparaître, globalement, une intégration trop rare de la Formation continue dans l'offre de formation, et la présence du C2i en hors cursus plutôt que dans les maquettes de licence.

- Le public de formation continue n'est en effet pas, si ce n'est au travers des dispositifs professionnalisants où l'accompagnement individualisé est développé, pris en compte dans le cadre des formations initiales de l'université. Une tentative avait été faite lors de l'élaboration de l'offre (groupe de travail articulation formation initiale / formation continue), mais la grève en a eu malheureusement raison. En revanche, le service commun est aujourd'hui engagé dans un large projet (enquête, groupe de travail transversal, aménagement du guichet Reprise d'études à la Formation Continue, mutation du modèle de reversement aux composantes, etc.) autour de l'encadrement des adultes dans les formations initiales, en lien étroit avec les composantes, et qui devrait permettre la construction d'une culture « formation tout au long de la vie »

ouvrant sur l'ouverture réelle des formations initiales aux publics formations continues lors du contrat suivant.

- La préparation du C2i hors cursus est un choix de l'établissement, et vise au contraire à renforcer sa préparation. En effet, intégré aux maquettes, et compte tenu de la diversité des niveaux des étudiants en matière de manipulation informatique, les modules de préparation au C2i auraient été en concurrence avec les langues vivantes, les options, ou les modules d'accompagnement et de préparation à l'insertion professionnelle.

Le choix de l'UTM a plutôt été de proposer systématiquement un test de niveau informatique en L1, lors de la semaine de prérentrée. L'étudiant peut alors, suivant son niveau, programmer 1 ou 2 UE de 25h de préparation, hors cursus, gratuites, au moment où il le juge le plus opportun dans le courant de sa licence, sachant que la certification au C2i sera obligatoire pour l'obtention du diplôme.

### *2.3. Dispositif d'aide à la réussite*

Ce dispositif est qualifié comme « point fort » de l'offre de formation licence de Toulouse II. Il s'agit effectivement d'un dispositif pensé dans sa globalité en commission des Formations et en CEVU dès 2007 et qui n'a cessé de progresser, grâce au pilotage des services centraux. Est regrettée l'imprécision des missions des enseignants référents et une absence de tutorat non justifiée sur certaines licences.

Le dispositif enseignant référent se met en place de manière progressive, pour s'adapter au mieux à la fois à la diversité de nos publics, et aux spécificités des disciplines.

La première année (2008/09), quelques directives ont été adressées aux enseignants référents, sur la base d'une réflexion centrale. Des outils d'information (mallette numérique), sur les services centraux, sur leurs publics... ont été mis à leur disposition.

En 2009-2010, nous avons laissé les départements expérimenter de nouvelles formules, sur la base des bilans de l'année précédente. Cette expérimentation se fait dans le contexte d'une articulation avec les UE de méthodologie et avec les dispositifs de tutorat. Nous avons mis en place un appel à projet global pour le dispositif d'aide à la réussite en licence en accordant une relative souplesse aux composantes pédagogiques, qui travaillent sur la mise en cohérence des différents dispositifs et sur leur cadrage, avec obligation de bilan.

Pour la rentrée 2010, Toulouse II travaille à un guide de l'enseignant référent, qui définira un cadrage général. A partir de la rentrée 2011, moment du passage au nouveau contrat, le dispositif sera intégré à la formation, intégration qui sera facilitée par l'appropriation antérieure du dispositif par les composantes.

### *2.4. Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies*

L'insertion professionnelle est, selon l'AERES, l'élément le moins travaillé des maquettes. Manquent en particulier des statistiques sur l'insertion professionnelle (l'absence

de travail de l'OVE est soulignée). Est suggérée fortement la possibilité de rendre les stages obligatoires et plus longs.

Il faut rappeler que l'élaboration et le retour des maquettes se sont déroulés, pour Toulouse II, dans le contexte difficile d'un mouvement qui n'a laissé, en septembre 2009, que quelques semaines pour un vrai travail de fond. L'urgence n'a pas permis de mettre en place des navettes internes pour une amélioration des dossiers. Cela explique certains manques dans les dossiers de licence en particulier, au niveau des données statistiques.

Soulignons aussi que l'OVE de Toulouse II vient de procéder à une profonde mutation, en changeant de responsable et de méthodes de travail. L'OVE commence à travailler de façon intensive sur les données, notamment celles de l'insertion professionnelle dont les premiers résultats sur les promotions 2006 et 2007 sont déjà disponibles. Toulouse II est dès à présent en mesure d'adresser à l'AERES les données de l'insertion professionnelle pour l'ensemble de ses formations.

### 3- Commentaires spécifiques élaborés par les composantes pédagogiques

Erreurs factuelles concernant les intitulés ou rattachements aux domaines

LICENCES GENERALES		
N° AERES : S31 100 56 629	MENTION PHILOSOPHIE	RATTACHEMENT A UN SEUL DOMAINE : ARTS, LETTRES, LANGUES
N° AERES : S31 100 56 898	MENTION LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES SPECIALITE Anglais, Allemand, Arabe, Catalan, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais, Occitan, Portugais, Polonais, Russe,	MENTION : LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES SPECIALITE Anglais, Allemand, Arabe, Catalan, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais, Occitan, Portugais, Polonais, Russe,
N° AERES : S31 100 56 877	MENTION PHILOSOPHIE – LETTRES CLASSIQUES	RATTACHEMENT A UN SEUL DOMAINE : ARTS, LETTRES, LANGUES

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056866  
Domaine : Arts, Lettres, Langues  
Mention : Communication et Arts du spectacle

Les responsables du dossier de demande d'habilitation d'une licence Communication et Arts du spectacle remercient les évaluateurs pour l'attention qu'ils ont bien voulu porter à ce dossier. Ils relèvent avec plaisir que les évaluateurs estiment ce projet de création tout à fait opportun, en soulignant sa dimension interuniversitaire (co-habilitation et partenariat entre les trois universités toulousaines)

Comme l'indiquait le dossier présenté à l'AERES, cette licence se veut pleinement bi-disciplinaire et l'équilibre entre la Communication et les Arts du spectacle a été particulièrement réfléchi. C'est pourquoi les masses horaires sont au bout du compte équivalentes : la différence soulignée dans le rapport se limite en tout et pour tout à 25 h de plus consacrées à la pratique scénique en L2 majeure Arts du spectacle. On rappellera qu'historiquement les enseignements artistiques à l'Université ont toujours bénéficié d'une masse horaire légèrement supérieure vu, précisément, la nature de l'enseignement pratique ; d'autre part, ce très léger différentiel est parfaitement compensé au niveau du L3 (voir la maquette du L3 communication portée par l'Université Toulouse 3).

De même, la demande de renforcement du potentiel d'intervenants en Communication est *de facto* prise en compte si l'on considère qu'interviennent dans cette discipline les enseignants mentionnés en 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup> section pour ce qui relève de la dimension audiovisuelle de la discipline. Le potentiel est ainsi exactement équilibré entre Arts du spectacle et Communication.

Concernant l'amélioration du pilotage de la licence, il est à noter que se met en place un Département spécifique en Communication et Arts du spectacle. Ce cadre administratif et pédagogique permettra de répondre aux recommandations des évaluateurs, d'autant plus qu'il sera pensé, avec le soutien de la direction de l'Université, comme un département pilote expérimental. Par ailleurs, la généralisation de l'accès à l'Environnement Numérique de Travail sur l'Université va permettre un suivi individualisé accru des étudiants, palliant l'hétérogénéité des projets de formation de ces derniers ; il participera pleinement du caractère innovant de la nouvelle licence.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056624  
Domaine : Arts, Lettres, Langues  
Mention : Lettres classiques

Le Département de Lettres Anciennes tient à réagir à la remarque du rapport d'évaluation sur l'association avec les Lettres Modernes AU SEIN DE LA LICENCE DE LETTRES CLASSIQUES (les licences bidisciplinaires n'étant pas concernées ici). Il est dit p. 1 dans l'"avis global" que "si la complémentarité disciplinaire avec l'Histoire et la Philosophie trouve un argument herméneutique, celle avec l'italien... et celle avec les Lettres Modernes interrogent". L'idée est reprise p. 2 dans les "points faibles": "La justification des associations interdisciplinaires est insuffisamment décrite, notamment en ce qui concerne le parcours Lettres Classiques/ Lettres Modernes qui présente le risque d'introduire un éclatement disciplinaire".

Or il ressort clairement de la maquette que ce que nous appelons "discipline B Lettres Modernes" (anciennement "Mineure Lettres Modernes") correspond aux cours de langue et littérature française de la Licence de Lettres Classiques (la "discipline A Lettres Classiques", anciennement "Majeure Lettres Classiques", recouvrant les cours de langue ancienne, latin et grec). Or l'association latin-grec-français (c'est-à-dire, dans la maquette, "discipline A Lettres Classiques/ discipline B Lettres Modernes") correspond à la structure "historique" et traditionnelle de la Licence de Lettres Classiques, composée de latin, de grec et de français (les disciplines B Histoire, Philosophie ou italien étant des parcours nouveaux offerts comme alternative au français pour attirer de nouveaux publics). Cette association est parfaitement cohérente épistémologiquement et tout à fait justifiée en termes de débouchés directs, puisqu'elle conduit au Capes et à l'Agrégation de Lettres Classiques, où figurent ces trois disciplines (latin/grec/français). A ce titre, elle continuera sans doute à attirer la majorité des étudiants de Licence de Lettres Classiques. Le reproche qui est fait à cette association traduit donc une incompréhension fondamentale de la nature et de la structure du diplôme, et est dénué de tout fondement.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056616  
Domaine : Arts, Lettres, Langues  
Mention : Lettres modernes

### 1. Le taux de réussite

Le taux de réussite de la Licence en 3 ans (25,6 %) n'est pas significatif à lui seul. Il est calculé en effet sur le nombre d'inscrits, et non sur le nombre de présents aux examens. Beaucoup plus significatifs et encourageants sont les chiffres (donnés p. 7-8 de notre document) sur la réussite par année (L1, L2, L3) et en fonction des présents. Ils approchent ou dépassent 80 %.

Le constat est fait que nous ne pouvons avoir réellement prise sur un certain nombre d'étudiants, malgré toute notre bonne volonté et malgré un contrôle continu serré.

### 2. Le nombre de parcours

En fait, il en existe 2 : parcours centré, parcours majeure/mineure.

- C'est plutôt donc le nombre de disciplines B qui est incriminé. Il y a là peut-être un problème de terminologie. Comme le terme de « parcours » est mal interprété, il vaudrait mieux peut-être parler de « déclinaisons » au sein du parcours non-centré.

- On s'étonne que l'introduction d'une forme de pluridisciplinarité dans un cursus littéraire soit l'objet d'une mise en doute.

- Ces mineures (ou disciplines B) s'accordent avec une volonté de pluridisciplinarité recherchée depuis longtemps dans notre département et qui a été réaffirmée dans les directives générales données pour la confection des nouvelles maquettes. Ainsi, la discipline B est désormais rendue obligatoire au cours de 2 premiers semestres du L1 avec, on peut le penser, un encouragement à poursuivre au-delà, notamment en fonction d'un projet professionnel (construit, entre autres, à l'intérieur des nouvelles unités dites d'« accompagnement du projet »).
- Ces mineures (ou disciplines B) ne menacent pas le parcours centré. De fait, dans le L3 actuel, 80% des étudiants se retrouvent dans le parcours centré.
- Plusieurs de ces disciplines B ont un succès indéniable : la Mineure Mathématiques (en vue du concours de professorat des écoles), la Langue de Signes Française (spécialité toulousaine qui pourrait déboucher à l'avenir sur une Licence L.S.F., elle-même conduisant à un master d'interprétariat), la mineure Arts du spectacle (ouverte seulement en 2007).
- Pour les mineures Langue vivante (et notamment pour les « petites langues ») leur choix correspond à une demande individuelle, sans que cela corresponde nécessairement à un choix professionnel. Cela n'entraîne pas du reste de coûts supplémentaires pour l'université.

### 3. Question des débouchés

- Rappel de nos très bons taux de réussite au Capes de lettres modernes

- Poser la question des débouchés est parfaitement légitime, mais cela signifie-t-il que la seule voie conduisant aux métiers de l'éducation est approuvée ?
- Il faut des affichages clairs sur les autres débouchés.
- Il faut admettre que la Licence est plutôt généraliste et que c'est le Master qui est professionnalisant.
- Pour certaines mineures, nous manquons de recul – cas de la mineure Arts du spectacle qui a ouvert son L3 seulement à la rentrée 2009. Les masters Arts du spectacle en France sont eux-mêmes récents.
- Prolongement en Licence et master envisagé pour la Langue des signes française.
- Les responsables des mineures s'engagent à un suivi attentif de leurs étudiants en fin de Licence de manière à pouvoir fournir des chiffres précis sur le devenir des étudiants. L'idée d'un annuaire des anciens est retenue.

Académie de Toulouse

Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail

Demande n° S3110056876

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Lettres modernes – Histoire (bi-disciplinaire)

Les responsables du projet de licence bidisciplinaire, suivant les remarques formulées par l'AERES, proposent la mise en place d'une équipe d'enseignants spécifique responsable de la future Licence. Ces enseignants seront choisis parmi ceux qui vont s'investir tout particulièrement dans ce parcours, qu'ils soient historiens, historiens de l'Art ou archéologues.

Si la première année reste une année généraliste et ne comporte donc pas de spécialisation, dans le cadre des cours magistraux, TD ou cours de méthodologie, dès la deuxième année, des cours spécifiques seront proposés, tant en histoire, histoire de l'Art et archéologie. Des itinéraires professionnels pourront se dessiner à partir des enseignements spécifiques, pensés en fonction des débouchés de cette future licence. Néanmoins, ces itinéraires ne peuvent être trop nombreux car les flux étudiants attendus pour cette licence ne sont pas connus et ne seront pas très importants (un ou deux groupes classe).

Les enseignants référents sont ceux qui vont intervenir dans la future UE 7A (Accompagnement du projet de l'étudiant).

Des TP pratiques mixtes sont prévus dans le cadre des UE 11A, 15A, 19A et 23A (Accompagnement projet et compétences disciplinaires). Épistémologie et écriture de l'histoire (11A), savoirs appliqués (études de chantiers de fouilles et de sites archéologiques, ateliers de restauration, musées, galeries d'art contemporain) pour l'UE 15A ; techniques des concours ou archives et sources (UE 19A, enseignements communs à l'histoire et à l'histoire de l'art et archéologie) ; stage et valorisation du stage pour l'UE 23A (enseignements communs à l'histoire et à l'histoire de l'art et archéologie).

Les enseignements spécifiques ainsi que les enseignements pratiques (UE 11A, 15A, 19A et 23A) s'appuient sur les axes de recherches présents au sein des laboratoires Framespa et Traces ainsi que sur des partenariats existants et en cours de négociation avec les structures artistiques et institutions culturelles de la région.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056873  
Domaine : Arts, Lettres, Langues  
Mention : Musique

Les évaluateurs de l'AERES, tout en soulignant plusieurs points positifs de la licence musique, notamment dans son pilotage et dans le projet pédagogique, mettent également en exergue différents points faibles. A côté de la question du manque d'évaluation des enseignements et de retour sur le devenir des étudiants, qui devraient être traités au niveau des « services centraux ad hoc de l'université », demeurent trois points faibles sur lesquels nous souhaitons apporter quelques précisions. De niveau différent, ils concernent les problèmes d'ouverture et par conséquent d'accès à la licence musique, de lisibilité d'un parcours, et d'encadrement.

- Le point essentiel concerne la volonté « d'ouverture à d'autres domaines de savoirs et de connaissances » qui « mériterait d'être mieux pensée ». Effectivement, la maquette générale de la licence musique a bien été pensée dans une logique d'ouverture, mais qui tient toujours compte d'une tradition « historienne et technique » (pour reprendre les termes du rapport), et qui s'adresse donc prioritairement à des musiciens. L'ambition revendiquée de former des étudiants pour les métiers de la culture supposerait donc peut-être à la fois une redéfinition du public accueilli (un public plus large que celui des seuls musiciens), et une articulation plus étroite avec les domaines « périphériques » de la sociologie, du droit, etc. Se pose cependant la question cruciale de l'homogénéité du niveau musical des entrants. Actuellement, cette homogénéité est présente. Elle autorise une progression régulière des étudiants dans les disciplines techniques (en formation musicale notamment), et garantit sur l'ensemble de la licence comme dans la préparation aux concours (Capes et agrégation), un fort taux de réussite. L'ouverture à de nouveaux profils d'étudiants, moins « musiciens » peut-être, risquerait de rendre difficile une cohabitation de ces deux types de public au sein d'un même parcours, en créant un déséquilibre de niveau. Pédagogiquement, l'exercice risquerait d'être périlleux. Il faudrait alors envisager la création de modules techniques (en formation musicale, écriture, analyse) de niveau inférieur. Autre possibilité à étudier : la mise en place d'un quatrième parcours, intitulé par exemple « Musique et métiers de la culture ».
- L'imprécision du libellé du troisième parcours, « Jazz ». L'intitulé de la filière C « Jazz » renseigne effectivement de manière insuffisante sur les contenus généraux de la formation. L'équilibre recherché entre pratique et théorie, de même que l'élargissement du champs d'étude à des répertoires complémentaires (ethnomusicologie, histoire du rock, de la chanson, de la musique contemporaine, etc.) nous incite à réfléchir à un intitulé de parcours propre à signifier son ouverture et ses axes privilégiés. "Pratiques et cultures du jazz et des musiques actuelles" pourrait ainsi davantage faire sens que la seule mention « Jazz ».
- Les évaluateurs pointent l'absence d'un spécialiste de danse dans l'équipe pédagogique, qu'ils jugent « surprenant[e] au regard des ambitions affichées ». Il est suggéré de demander une création de poste dans ce domaine, afin de répondre aux

besoins en encadrement de la licence B (enseignement artistique et interprétation), parcours B1 (DE musique/danse). Une telle absence s'explique par le partenariat étroit prévu entre l'Université et le CRR (Conservatoire à rayonnement régional) et le CESMD (Centre d'études supérieures en musique et danse), déjà pratiqué depuis de longues années dans le cadre de la préparation au DE de musique. Un fonctionnement similaire a donc été pensé pour la transposition de ce parcours vers la danse, des enseignants des deux structures devant intervenir dans ce domaine. Cependant, la suggestion faite est intéressante dans la mesure où elle permettrait d'équilibrer l'équipe d'encadrement entre enseignants de l'Université et enseignants du CRR et du CESMD, et d'avoir sur place un coordinateur du parcours.

## **UFR des Langues, Littératures et Civilisations Etrangères**

Académie de Toulouse

Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail

Demande n° S3110056898 / S3110056874

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales /  
Langues Etrangères Appliquées

### **Remarques après expertise de l'AERES sur les formations (licences, masters)**

#### **Observations générales de l'AERES sur l'UTM**

Les experts notent, pour le louer, l'effort fait à l'UTM pour l'enseignement des langues, s'étonnent toutefois que le choix proposé aux étudiants (il s'agit ici des « non spécialistes » ou « Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines »/LANSAD) s'arrête au niveau L2.

Or, cette remarque ne vaut que pour les maquettes, telles qu'elles sont en place pour le présent quadriennal.

Cette difficulté (l'enseignement de certaines langues, cependant, se poursuit jusqu'au niveau L3, voire M) est liée aux contraintes induites par l'application de la réforme LMD, à l'organisation extrêmement délicate de la distribution de ces enseignements sur l'ensemble des années.

Mais pour le prochain quadriennal précisément, la réflexion a été menée pour remédier à ces inconvénients. Le cadrage général que toutes les formations ont appliqué indique bien que les étudiants auront accès à des cours de langue du L1 au M2, à chaque semestre. Il a été voté en CEVU que ces cours étaient obligatoires (sauf pour les étudiants spécialistes de Langues Vivantes) tant que l'étudiant n'a pas validé un niveau B2 dans une langue vivante. Une fois ce niveau validé, l'étudiant aura le choix, au titre des compétences transversales, entre la poursuite de sa formation aux niveaux C1 et C2, l'étude d'une autre langue vivante, ou une autre compétence transversale.

Il est parfois reproché une intégration insuffisante, voire inexistante de la Formation Continue dans les maquettes licence.

La réorganisation actuellement en cours du service de la Formation Continue permettra assurément de pallier ce manque et de mettre un terme aux dysfonctionnements qui prévalaient jusqu'alors entre ce service commun et les composantes.

Les missions des enseignants-référents sont parfois jugées insuffisantes ou insuffisamment définies :

Il faut savoir que ce dispositif n'a que deux ans d'existence, dont la première année a été fortement perturbée (blocage). Les maquettes du prochain quadriennal s'efforcent d'ores et

déjà d'affiner le dispositif; un plus grand recul temporel permettra de l'affirmer et de l'affermir encore.

Observations de l'AERES sur les licences et les masters de l'UFR

Ce que l'on peut considérer comme des erreurs factuelles :

Le japonais et le chinois sont bien proposés en LEA comme langue de combinaison avec l'anglais et même fortement implantés (le japonais est la 3<sup>ème</sup> langue enseignée à l'UTM, après l'anglais et l'espagnol).

Une certification en langue n'est pas obligatoire pour les étudiants de LEA ; ils en pratiquent déjà deux dans leur cursus. Ils peuvent bien entendu demander la certification dans une troisième langue qu'ils maîtriseraient, par exemple en se présentant au CLES.

Autres remarques (licences et masters)

(Voir par ailleurs – en complément de ces pages, dans des messages spécifiques - les documents fournis par certains Départements : CETHIA, Sciences du Langage)

Si l'évaluation ou l'autoévaluation des enseignements n'est en effet pas suffisamment mise en œuvre pour l'instant – certaines composantes (Espagnol, Sciences du Langage) l'ont pratiquée ou la pratiquent cependant -, cet aspect des dossiers fera l'objet d'une attention particulière pour le prochain quadriennal.

Taux d'abandon :

Les taux d'abandon sont effectivement assez élevés en L1.

Cependant, il convient de tenir compte de la spécificité des langues. En effet, le travail avec les enseignants-référents nous a indiqué que certains étudiants cessent de suivre les cours au bout de la troisième semaine de cours, ou ne viennent jamais à l'université. Les langues vivantes (et l'anglais notamment) sont plus touchées que les autres disciplines car un étudiant qui s'est vu refuser une admission dans des formations sélectives de type IUT ou BTS s'oriente souvent vers les filières LLCE ou LEA en pensant que cela permettra d'apprendre une langue et de ne pas perdre trop de temps. Or, ces étudiants orientés par l'échec viennent souvent de filières techniques ou technologiques et ont un niveau en matières générales assez faible, notamment en langues vivantes. De ce fait, ils ne se trouvent pas à leur place dans des cours donnés en langue étrangère. Malgré les conseils de leurs enseignants et de leurs enseignants-référents ils ne choisissent que très rarement de suivre les cours de soutien et tutorat qui leur sont proposés, et en l'absence de toute obligation d'assiduité, cessent de venir en cours et ne se présentent pas aux examens.

Stages des étudiants à l'étranger insuffisants :

Le dispositif est actuellement, et depuis toujours, en place. Notre souci est permanent de faciliter les séjours à l'étranger de nos étudiants. Il ne faut pas oublier qu'un tel séjour peut être – aussi - difficile pour certains étudiants pour des raisons financières.

Culture générale négligée en LEA :

Cette filière est une formation professionnelle. Cependant le contenu des enseignements, notamment en L1 et L2, dans les matières appliquées comme dans les deux langues que suivent les étudiants, vise précisément à développer une culture aussi générale que possible dans les disciplines concernées.

5. La demande de création d'une licence LLCE en chinois est justifiée par le développement exponentiel de cette langue à l'UTM. Une fois cette formation créée, le recrutement des enseignants afférents s'imposera de lui-même.

6. Explorer d'autres voies pour les masters dans la mention Langues et Cultures Etrangères :

La mise en place des masters Métiers de l'Enseignement, avec mutualisation de certains enseignements du master recherche, permettra précisément d'explorer des voies nouvelles

Académie de Toulouse

Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail

Demande n° S3110056599

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Anthropologie, ethnologie

Ayant pris connaissance de l'avis globalement très positif que l'AERES a émis concernant la Licence mention « Ethnologie – Anthropologie », l'équipe enseignante est satisfaite de constater que les efforts entrepris quant aux contenus des enseignements et à la prise en charge des étudiants et de leurs projets soient reconnus et appréciés.

Le comité a cependant relevé trois points faibles :

1 « le manque d'inscription de la mention dans un parcours LMD ». La mention étant bien articulée, comme cela est souligné dans les points forts, avec un master recherche qui ouvre lui-même sur un doctorat, il nous a semblé qu'il était reproché un manque de déploiement de la mention sur les deux premières années du niveau L. Comme indiqué dans la maquette, une ouverture de la mention au niveau L2 en relation avec la sociologie sous la forme d'un L2 bidisciplinaire et Majeure/mineure est actuellement mise sur le métier.

2 Le L3 qui n'est pas « un niveau de sortie diplômant et qualifiant autonome ». La mention a, sans conteste, un aspect diplômant puisqu'est délivré à son issue un diplôme de « Licencié en Sciences Humaines et Sociales, mention Ethnologie-Anthropologie ». Quant à son aspect « qualifiant autonome », il est clair que les qualifications obtenues à l'issue de la mention nécessitent, comme c'est très souvent le cas en SHS, d'être mises en action par la présentation de concours et/ou la poursuite d'études.

3 « L'absence de données pour le suivi des diplômés et les métiers ». Le caractère récent de cette mention (10 ans) explique sans doute le manque de données significatives quant au devenir des étudiants, mais en aucun cas cela permet de conclure à un manque d'intérêt. L'articulation des enseignements « avec un projet personnel et professionnel précis », qui est relevé dans les points forts, l'atteste. Cependant, en partenariat avec l'OVE, des outils de mesure et d'enquête sont en train d'être mis en place pour, suivant les recommandations de l'AERES, mieux cerner le devenir des sortants, diplômés ou non.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056665  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Economie Sociologie

Nous proposons la constitution d'une **mention économie-sociologie**, et non plus un simple parcours bi-disciplinaire à l'intérieur d'une mention sociologie. Dans cette mention, tous les cours sont obligatoires et il n'y a **pas de distinction majeures/mineures**. La licence mention économie-sociologie ne propose donc pas de mineures. Le cursus est bi-disciplinaire, c'est-à-dire composé uniquement d'enseignements d'économie et de sociologie (à l'exception de deux enseignements d'options possibles en S5 et S6, au libre choix de l'étudiant).

#### 1. Pilotage de la licence :

- Concernant les origines disciplinaires des responsables de la formation : trois disciplines sont impliquées : sections 05 pour l'économie, 19 pour la sociologie, **24** pour aménagement de l'espace.
- Depuis son origine, à savoir 1999 (licence pilote en France), le L bi disciplinaire est conjointement piloté par un-e enseignant-e du département économie-gestion, et par un-e enseignant-e du département de sociologie. Des réunions avec les étudiant-e-s ont lieu régulièrement en présence de ces deux responsables. Pour une meilleure visibilité de cette formation, nous envisageons son rattachement administratif à l'UFR « Sciences, Espace et Société, à la place de son rattachement actuel au département de sociologie.
- Une évaluation des enseignements est opérée par chaque enseignant-e auprès des étudiant-e-s.
- Afin de valoriser le diplôme et renforcer sa visibilité, un cycle de conférences annuel porté par les enseignant-e-s des deux disciplines, faisant intervenir des personnalités extérieures sur des sujets d'actualité socio-économique, a été programmé cette année et se poursuivra dans le prochain quadriennal.

#### 2. Projet pédagogique et enseignements interdisciplinaires

La volonté de mieux articuler les deux disciplines est présente dans le nouveau quadriennal afin de pallier les insuffisances passées : il s'agit en effet de mettre en oeuvre des UE transversales et professionnelles afin d'assurer cette articulation. Par ailleurs, la majorité des enseignements disciplinaires est elle-même fondée sur la mise en regard des deux disciplines.

Le contenu de ces UE transversales peut être détaillé si nécessaire. Chaque UE transversale repose sur une double entrée fondée sur une confrontation entre chercheur-e-s et professionnel-le-s sociologues et économistes, traitant de thématiques socio-économiques (marché de l'emploi, problèmes environnementaux, développement local et culturel, représentations du marché, société de la connaissance) correspondant à des champs professionnels.

Le contenu détaillé des UE d'économie et de sociologie (plan du cours et bibliographie succincte) est tenu à la disposition des évaluateurs.

### 3. Insertion et poursuite d'études choisies

Une meilleure articulation avec les services de suivi des étudiants (OVE) sera proposée afin de mieux connaître les parcours des étudiants après la licence. La mise en place d'une association des anciens étudiants de la licence bi disciplinaire pourrait également aider au suivi du devenir des étudiants de cette filière.

Les responsables pédagogiques Mireille BRUYERE, Catherine BARON, Béatrice MILARD

Académie de Toulouse

Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail

Demande n° S3110056606

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Géographie et aménagement

L'avis global porté sur la licence de Géographie – Aménagement est plutôt positif et rend dans une certaine mesure hommage à l'important travail de transformation que nous avons mené notamment en développant les enseignements techniques obligatoires et en reconfigurant la progression pédagogique du L1 au L3. Ce travail est le fruit d'une concertation large entre les collègues du département. Il est aussi nourri de l'expérience de chacun et de son analyse quotidienne des fonctionnements et dysfonctionnements de la maquette actuelle.

Ceci étant dit, différentes remarques ont été faites qui demandent à notre sens quelques observations. Ces observations ne visent nullement à remettre en cause le bienfondé de ces remarques mais à préciser des éléments qui ne l'ont certainement pas été assez dans le dossier initial.

Ont été soulevés les points faibles suivants :

**-L'organisation et la structuration de l'équipe pédagogique et les dispositions mises en œuvre pour le pilotage de la formation**

Cette remarque doit être entendue. Vue de l'extérieur il est vrai que la structure de pilotage n'apparaît peut-être pas de façon suffisamment explicite. Elle est néanmoins réelle et se fait sous l'angle de rencontres régulières dans le cadre des modules d'enseignement ainsi que dans le cadre des commissions d'enseignants réunies de façon régulière.

**-Le positionnement de l'offre par rapport aux formations proches du domaine**

Il est fait mention de la Licence Tourisme-Hôtellerie-Alimentation. Au niveau de la licence, les relations n'existent pas en effet avec cette formation au-delà d'une participation ponctuelle d'enseignants du département de géographie à certains des enseignements. Il ne semble pas que cette formation souhaite se rapprocher plus que cela de la géographie. D'ailleurs il apparaît que son nouveau projet n'a pas été déposé sous la mention « Géographie et aménagement ». Pourtant un rapprochement plus formalisé avec des mutualisations plus poussées serait une piste intéressante à suivre. Le département de géographie y est prêt.

Nous imaginons qu'est également visée la licence de géographie du CUFR d'Albi. Contrairement aux masters où il a été décidé d'essayer autant que possible de jouer de la complémentarité de l'offre (d'autant que l'équipe pédagogique toulousaine participe de façon très importante à ces enseignements), il paraît difficile d'afficher une telle carte pour la licence où la concurrence dans le recrutement est de fait. En raison de son poids et de la diversité de son équipe pédagogique, de la proximité avec les laboratoires de recherche attachés au département (le Centre interdisciplinaire d'études urbaines, Dynamiques rurales et Geode) mais aussi des nombreuses opportunités optionnelles données par l'ensemble de

l'UTM, l'offre toulousaine apparaît néanmoins beaucoup plus riche. Cette richesse est croissante du L1 au L3.

#### **-Le lien avec les licences professionnelles et les masters sont trop peu lisibles**

En croisant les différentes pièces du dossier, l'offre en masters et licences professionnelles est pourtant présentée sous forme d'un schéma ; en outre, les UE de spécialisation au niveau du L3, véritables vecteurs propédeutiques aux masters, sont présentées dans le détail. D'ailleurs, dans la partie détaillée de l'avis, il est souligné que le « projet pédagogique est cohérent avec trois parcours qui répondent aux objectifs pédagogiques et professionnels ». Sans doute l'articulation entre ces différents éléments aurait du être mieux présentée. Elle est réelle dans la pratique.

#### **-Peu de pratiques formalisées d'un processus d'évaluation des enseignements pour mettre en place des changements de contenus**

Ainsi que cela est rappelé dans l'avis cette situation tient d'abord au retard plus global de l'établissement mais aussi au manque de lisibilité des équipes pédagogiques. Comme cela a déjà été souligné ci-dessus, les rencontres entre les enseignants sont nombreuses et permettent des échanges et des analyses dont la récurrence a permis d'identifier des dysfonctionnements. Ainsi que cela est précisé dans les pièces du dossier, ce sont surtout des carences en matières d'outils – traitement des statistiques et cartographie – qui ont été diagnostiquées ce qui a amené à rendre obligatoire ce type d'enseignement. D'autre part, il est apparu qu'un nombre important d'étudiants - le 1/3 qui provient de bacs non généraux notamment – avaient besoin d'un accompagnement plus proche et permettant de poser des fondamentaux allant au-delà de la seule géographie : les nombreux enseignements méthodologiques sont là pour y pourvoir. Enfin il est apparu nécessaire de profiler la progression du L1 au L3 autour d'un tronc commun plus étoffé quitte à réduire les possibilités de choix à certains niveaux de façon à ce que tous suivent des enseignements jugés comme indispensables à la formation du géographe, qu'il se destine à faire de l'enseignement, de la recherche ou de la géographie plus opérationnelle type aménagement du territoire.

Tous ces choix n'ont pu être faits et n'ont été l'objet d'un large consensus que parce que nous nous pensons en capacité d'évaluer nos enseignements. Il faut rappeler que l'essentiel des enseignements se fait en petits groupes, ce qui est l'occasion d'une individualisation du contact avec les étudiants. Des dispositifs du type « tutorat », qui fonctionnent depuis de nombreuses années, ou le dispositif « enseignant-référent », plus récent (dispositifs d'aide à la réussite qui sont notés positivement dans l'évaluation) sont des moyens complémentaires de lecture des difficultés des étudiants et ce faisant des éléments qui en s'agrégeant participent de l'analyse en temps réel de la formation et des différents modules d'enseignement.

Alors certes, ainsi que précisé dans l'avis de l'AERES, cela est informel mais qui dit informel ne dit pas inefficace. Il n'en demeure pas moins que nous avons la volonté, avec le soutien des services ad hoc de l'université, de formaliser davantage le suivi. C'est d'ailleurs déjà le cas dans nos formations pro au niveau du master. Mais cela apparaît plus lourd à mettre en œuvre au niveau d'une licence générale et a fortiori du L1.

#### **-Adaptations très limitées pour le moment à la formation continue**

Ce public particulier est pourtant identifié comme important par le département de géographie. On peut à cet égard signaler l'existence d'un DU à destination des personnels du ministère de l'Équipement. Celui-ci fonctionne depuis deux ans maintenant autour de

promotion de 25 personnes. Le département dispose donc d'un savoir-faire en la matière sans compter les formations pro qui abritent aussi ce type de public.

Il nous semble que les enseignements méthodologiques sont autant d'occasions qui offrent la possibilité d'accueillir ce public et de lui permettre de suivre avec profit les autres enseignements. Ils ont en tout cas été également pensés ainsi. Rappelons aussi que la plupart des cours dispensés par le département font l'objet d'un enseignement à distance.

#### **-Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies**

Au-delà de la mention des possibilités professionnelles et de poursuite d'études offertes par la licence de géographie, il n'est effectivement pas fait mention de façon suffisamment explicite de la réalité des choses, en externe en tous les cas. Si cela est davantage fait au niveau du master, cela est plus difficile à mettre en place au niveau de la Licence générale. L'objectif est d'améliorer ce suivi.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056840  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Histoire

L'enseignement des langues vivantes est inscrit de la première à la troisième année dans un cadre optionnel à partir de la deuxième année (UE4B 7B ; UE 11B, 15B ; UE19B et 23B). L'objectif est d'exiger des étudiants l'obtention d'une certification de niveau B2.

L'ouverture sur le monde professionnel doit être améliorée ; la pratique et le suivi des stages permettront au département de tisser des liens utiles et durables avec les professionnels des secteurs public et privé.

Les compétences transversales avec les départements en partenariat avec l'Histoire sont en cours de finalisation dans le cadre de discussions portant sur les contenus pédagogiques des cours mis en place dans la nouvelle Licence.

C'est en tenant compte des données chiffrées portant sur les flux d'étudiants entre leur entrée à l'Université et la fin du cycle de Licence que la nouvelle maquette d'Histoire a été élaborée, notamment pour la première année (organisation des enseignements dans le cadre de « groupes classe »). L'évaluation des enseignements et de certains dispositifs comme les enseignants référents est certes expérimentale, mais une réelle culture de l'évaluation se met en place au sein du département.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056845  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Histoire de l'Art et Archéologie

### **Pilotage de la licence**

L'AERES préconise la mise en place d'un directeur d'études. Il existe au sein du Département une commission pédagogique dirigée par un président aux compétences élargies répondant grosso modo à la définition d'un directeur d'études. Cette fonction sera valorisée sous cette nouvelle appellation.

### **Projet pédagogique**

Le Département propose aux étudiants tout au long de l'année un ensemble de stages dans les différentes institutions culturelles de la Région (musées, galeries...). En Archéologie, malgré la difficulté d'intégrer les stages et les travaux pratiques à l'intérieur du calendrier universitaire, puisque la plupart des stages se concentrent sur l'été, le nombre de fouilles programmées est particulièrement conséquent et de nombreux étudiants y participent chaque année comme bénévoles. La volonté de professionnalisation est présente tout au long du cursus L dans la mise en place des UE 7A, 11A, 19A, qui accompagnent le projet personnel de l'étudiant avec des sorties sur le terrain et la découverte des différentes institutions culturelles.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Les dispositifs d'aide à la réussite doivent être renforcés : la nomination d'un responsable du Plan Licence devrait permettre de coordonner ces nouveaux dispositifs ciblés sur des publics bien identifiés. Les "groupes classes" menés par un même enseignant seront privilégiés afin de renforcer le suivi pédagogique.

Concernant les ressources internationales, rappelons que les enseignants travaillent dans plusieurs pays dans le monde (Afrique, Roumanie, Grèce, Espagne...) et intègrent de nombreux étudiants à leurs travaux, dès le niveau L3. Par ailleurs, nous disposons tous les ans des services de professeurs invités qui donnent lieu à des interventions (séminaires, conférences) auxquelles les étudiants de licence assistent.

Académie de Toulouse

Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail

Demande n° S3110056867

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Mathématiques, Informatique Appliquée en SHS

\* A minima, il faudrait fournir à l'avenir l'ensemble des renseignements qui manquent dans le dossier, en particulier sur le contenu des enseignements de SHS et les enseignements visant le débouché PE.

**[Concernant les renseignements relatifs aux enseignements de la mineure et de la voie préparant au Professorat des Ecoles, ces informations sont en notre possession. La politique de l'établissement était de ne pas les joindre au dossier. Les chiffres demandés sont en notre possession et seront mis à disposition sur le site du Département.]**

\* Il est incompréhensible qu'il n'y ait aucun enseignement de TP dans la formation (en statistiques et informatique).

**[Conformément aux recommandations de notre Université, nous avons fusionné les volumes de TD et TP. En informatique et statistique, la répartition effective est de l'ordre de 50 % de TP]**

\* Il faut par ailleurs veiller à rééquilibrer les deux semestres de la première année.

**[Les contraintes liées à l'ossature générale de la Licence à l'UTM et l'introduction d'une mineure informatique dont certains enseignements sont mutualisés avec la L MIASHS ont induit ce déséquilibre. Un rééquilibrage nous paraît souhaitable.]**

\* Cette Licence a-t-elle réellement à faire partie du domaine SHS alors que les enseignements de SHS ne représentent que 30 % de la formation et ne sont même pas décrits dans le dossier. Elle aurait plutôt sa place dans le domaine Sciences, technologies, santé.

**[Nous sommes évidemment demandeurs d'un maintien dans le domaine STS.]**

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056860  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Psychologie

Réponse aux questions :

- Pilotage de la formation : nous travaillons à distinguer les responsabilités des L1, L2 et L3, de celle du Grade Licence.
- Evaluation qualitative et quantitative de la qualité de l'offre de formation : pour les UE pratiquant déjà l'évaluation de leur formation, nous venons de mettre en place un recueil informatisé, avec le concours de l'OVE. Pour l'avenir, un questionnaire d'évaluation est en cours de création afin qu'il puisse être proposé à l'ensemble des UE de la Licence.
- Volume horaire des CM et TD en L3 : nous prendrons en compte la recommandation d'un volume horaire à part égale entre les cours magistraux et les travaux dirigés en L3, dès lors que le surcoût ne sera pas prélevé sur les deux années précédentes du cursus de formation.
- Compétences : nous prendrons en compte la recommandation de mentionner dans l'annexe descriptive au diplôme les éléments mentionnés dans la fiche RNCP.
- Apport des professionnels extérieurs : les PAST interviennent en L1 au sein d'un enseignement portant sur la découverte des métiers et des possibilités d'insertion après des études de psychologie.
- Stage de L3 : le nombre d'heures consacré au stage de L3 sera de 96 heures éq. TD accompagné de 25h de reprise de stage. Il s'agit d'un stage de fin de diplôme, visant à répondre à une question psychologique en lien avec une situation professionnelle, mettant à l'œuvre les capacités d'observation et d'analyse de l'étudiant en s'appuyant sur l'ensemble des savoirs et savoirs-faire acquis pendant la Licence.
- Devenir des étudiants : Nous ne disposons toujours pas de données complètes relatives au devenir des diplômés, mais néanmoins il est possible de préciser les chiffres suivants concernant les diplômés de L3 qui ont poursuivi des études dans notre établissement : En 2006-2007, sur 580 étudiants diplômés, 387 se sont réinscrits à l'UTM, les 193 autres diplômés ne se sont pas réinscrits dans notre établissement depuis trois ans. En 2007-2008, 303 étudiants ont été diplômés en 1<sup>ère</sup> session et 232 ont été diplômés en session 2. Parmi ces étudiants, 349 se sont réinscrits à l'UTM, dont 307 en M1 de Psychologie et 42 dans d'autres formations. Parmi les 307 ayant poursuivi en M1, nous pouvons noter que 50 ont obtenu un M2 et 175 ont fait une deuxième année de Master. En 2008-2009, 522 étudiants ont été diplômés, et parmi ceux-ci 328 ont poursuivi leur cursus en M1 l'année suivante.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056859  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Sciences de l'Éducation

Éléments relevés et réponses possibles :

Concernant les **langues optionnelles**, cette organisation renvoie à l'organisation générale du niveau licence à l'université (1ère et 2ème année langue obligatoire pour l'obtention du niveau B2 avec possibilité de poursuivre de manière optionnelle en cas d'échec au B2). La délivrance du diplôme et l'orientation des étudiants dans le choix des UE se fera au regard des exigences en langue mais ne peut pas constituer une obligation compte tenu que des étudiants auront déjà obtenu le niveau requis en fin de licence. C'est pourquoi le département ne peut pas rendre cette UE obligatoire pour tous.

Concernant les **stages**, ils n'apparaissent pas comme obligatoires mais l'UE 19 A propose une démarche qui valorise l'immersion dans le monde du travail. Concernant la mineure, le stage est obligatoire, concernant la majeure il ne l'est pas au vu du public accueilli dans ce parcours composé en partie de professionnels en reprise d'étude ou en congé formation déjà insérés professionnellement. Ainsi, s'il est vivement conseillé aux étudiants en formation initiale, il ne semble pas pertinent de rendre obligatoire le stage pour une certaine partie de nos étudiants.

Concernant le **manque d'ouverture aux enseignants chercheurs d'autres sections** : cette remarque ne concerne que la majeure, la mineure étant organisée à partir d'une collaboration inter disciplinaire (projet porté entre autres par un enseignant chercheur des Sciences de l'Éducation). Ce manque d'ouverture est bien réel mais n'est en aucun cas une volonté de renfermement et peut être en partie expliqué par le fait que les Sciences de l'Éducation ne possèdent pas de L1 et de L2 et sont donc recentrées sur une seule année de L. Par ailleurs, la réorganisation de la recherche avec la constitution d'une UMR devrait permettre une plus grande ouverture aux collègues issus d'autres sections.

Concernant le **rôle des PAST**, ceux-ci sont tout particulièrement investis dans les diplômes professionnels et participeront à la licence notamment sur les points relatifs aux stages et à l'insertion professionnelle et des interventions très ciblées sur leurs domaines de compétences.

Concernant les dispositifs d'aide à la réussite : la plus forte centration sur le second semestre relève d'une logique pédagogique énoncée dans le rapport AERES qui, pour ainsi dire, utilise le premier semestre afin de mettre tous les étudiants à niveau et le second pour des approfondissements plus denses.

**Les modes d'évaluation**, interne par les étudiants et externe par les professionnels du champ, ont été travaillés durant l'intervalle entre l'envoi de la demande d'habilitation et aujourd'hui dans le cadre d'un audit. Les modalités ne sont pas encore parfaitement stabilisées mais le processus est en cours et sera mis en œuvre à titre expérimental à la rentrée 2010 afin d'être opérationnel en 2011. Dans cet esprit, concernant le suivi et le devenir des étudiants, une collaboration plus importante avec l'OVE de l'UTM est prévue. Les discussions avec la nouvelle responsable de ce service sont en cours et des échanges autour d'autres études de cet observatoire ont déjà eu lieu.

**Concernant la discipline B** ou mineure, le projet interdisciplinaire "vers le professorat des écoles" ci-dessus évoqué et porté par notre collègue, sera mis en place au niveau de l'UTM dès le L1, nous sommes favorables à la mise en place du même processus pour la partie

générale de notre licence.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056870  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Sciences du langage

### **L'absence d'un dispositif généralisé d'évaluation**

L'équipe pédagogique travaille actuellement à la mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements et de la formation sur une base volontaire. Les premiers résultats, attendus à la fin de l'année universitaire 2009-10, serviront de base pour l'ajustement et la validation du dispositif qui pourra ainsi être généralisé pour le début du prochain contrat d'habilitation.

Parallèlement, les réflexions sur l'évaluation menées actuellement au sein de l'UT2 pour l'ensemble des formations, seront intégrées dans le dispositif d'évaluation de la formation Licence Sciences du Langage.

### **Risque de transversalité diminuée**

Les UE de compétences transversales proposées dans la formation Licence Sciences du Langage sont uniquement accessibles aux étudiants des autres formations (cf. fiche Compétences Transversales).

Les étudiants inscrits en licence Sciences du Langage choisissent des UE de compétences transversales dans l'offre des autres départements de l'UT2. Ce choix s'opère en fonction de leur projet personnel et professionnel et peut être concerté avec l'enseignant référent ainsi qu'avec les autres enseignants de l'équipe pédagogique.

### **Le principe aveugle de répartition des enseignements en 50% TD et 50% CM**

La répartition 50% TD et 50% CM relève d'un choix pédagogique de l'équipe du département des Sciences du Langage. Cette répartition présente l'avantage d'une plus grande souplesse dans la succession des CM et TD. Par ailleurs elle permet un meilleur suivi immédiat entre CM et TD, les deux enseignements étant dispensés lors d'une même séance et par le même enseignant.

L'équipe engage toutefois une réflexion sur d'autres possibilités de répartition entre CM et TD, notamment en L1.

### **Définition plus précise de la politique d'implication des équipes pédagogiques dans le DAAP.**

L'investissement de l'équipe pédagogique dans le dispositif DAAP est détaillé dans le document fiches expertise, qui présente l'ensemble des actions mises en place chaque année et qui impliquent enseignants et tuteurs étudiants : séances d'aide à la révision, séances de soutien pour les étudiants en réorientation, aides spécifiques aux étudiants étrangers, organisation d'une rencontre sur les métiers des SDL (avec intervenants extérieurs), tutorat pour les étudiants à distance.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056846  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Sociologie

### **L'articulation entre les disciplines**

Le contenu pédagogique des parcours mineurs n'a pas été fourni suite aux préconisations du Ministère. Nous travaillons cependant à l'élaboration de ces contenus en collaboration avec les équipes pédagogiques des différentes disciplines que nos étudiants pourront choisir comme mineures.

### **La finalité concours de la mention**

A l'issue de la Licence, une partie de nos étudiants s'oriente en effet vers des concours ou des préparations aux concours des métiers de l'enseignement, du travail social et de la santé et de la fonction publique. Or, nos UE ne préparent pas formellement à ces concours ouverts à tout étudiant de Licence. Par ailleurs, certains de ces concours sont en cours de transformation actuellement et requièrent de plus en plus le niveau Master. C'est le cas des concours de professeur des écoles ou de conseiller principal d'éducation.

Aussi, pour mieux préparer nos étudiants de Licence qui choisissent la voie de ces concours, notre département s'est investi dans la mise en œuvre du Master « Education, Formation, Enseignement » (Master EFE) à la rentrée 2010 où sera proposé un trajet recherche en sociologie adossé à la préparation des concours dans les spécialités « professorat des écoles », « métiers de l'éducation », ainsi que dans le parcours « sciences et techniques médico-sociales » de la spécialité « biotechnologies et sciences sanitaires et sociales ».

Nous participerons également à la future Licence interdisciplinaire de préparation à l'entrée au Master EFE, ouverte à partir de la 3<sup>ème</sup> année (L3).

Enfin, Corinne Saint- Martin, membre de notre équipe pédagogique et responsable de la Licence Développement social, est actuellement chargée de mission auprès de la Commission des Formations de l'UTM pour recenser l'ensemble des formations toulousaines dans le secteur sanitaire et social et d'en suivre l'évolution concernant l'accès à ces divers métiers. Un parcours concours axé sur ces formations pourrait être alors envisagé avec la participation de la sociologie.

### **Les stages professionnalisants et les UE de connaissance des métiers**

Sur chacun des semestres qui jalonnent la Licence, une UE de 25h est consacrée à la connaissance des métiers et des débouchés qu'offre la sociologie et à l'accompagnement de l'étudiant autour de son projet professionnel (UE 3A, 7A, 11A, 15A, 19A et 23A). Les stages, sans être cependant obligatoires, s'inscrivent dans ce cadre en permettant à l'étudiant de 2<sup>ème</sup> année de s'immerger dans le monde professionnel et de valider son expérience comptant pour 25h.

Par ailleurs, notre département a chargé depuis la rentrée 2008 un enseignant de l'équipe pédagogique, Christophe Beslay, de suivre les étudiants en stage professionnel et de gérer en particulier les conventions de stages. Il fait notamment la liaison entre notre département et la DOSI (la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion), mise en place par l'UTM.

### **L'évaluation de la Licence**

Nous avons bien conscience de l'absence ou de l'insuffisance de données précises pour appuyer les évaluations que nous pourrions faire de notre formation, en particulier concernant le taux d'abandon de nos étudiants. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé un budget spécifique dans le cadre d'un Appel à projet Plan Licence 2009-2010, destiné à mettre en place une enquête sociologique afin de connaître les profils et les devenir de nos étudiants de sociologie.

Une étude statistique, menée par la Direction de l'Evaluation de l'Etude et de la Prospective sur nos étudiants de 1<sup>ère</sup> année est en cours, nous en connaissons les résultats prochainement.

Nous avons également chargé une enseignante de l'équipe pédagogique, Mariangela Roselli, de coordonner les relations entre notre département et l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), dont le service a été rapproché de celui d'Etudes et Projets, afin de suivre à plus long terme les profils et devenir de nos étudiants de Licence. Elle est chargée notamment de diffuser les résultats au sein de l'équipe pédagogique et d'organiser une réflexion collective sur notre formation (contenu, organisation CM/TD, évaluation...).

### **Le dispositif spécifique d'accueil des L1**

Le dispositif spécifique d'accueil des L1 que nous souhaitons mettre en place consisterait, si le budget le permet, en permanences d'aide aux inscriptions pour guider chaque étudiant dans le choix des différentes UE, en particulier celles des disciplines mineures et des options, en fonction de son projet professionnel notamment. Ces permanences seraient tenues par des enseignants et/ou des étudiants tuteurs sur le site de l'Université et par voie électronique par le biais d'une adresse pédagogique.

Académie de Toulouse  
Etablissement Université Toulouse II – Le Mirail  
Demande n° S3110056868  
Domaine : Sciences Humaines et Sociales  
Mention : Tourisme, Hôtellerie, Alimentation

Pour des raisons internes au département, le dossier envoyé à l'AERES est lacunaire. La critique relative à l'absence de "données plus explicites sur les contenus et les modalités de contrôle" est recevable et empêche une lecture plus positive du dossier. Toutes ces informations sont aujourd'hui à la disposition des experts. D'autres points soulignés dans l'évaluation méritent une réponse plus approfondie et argumentée. Celle-ci s'organise en trois parties : le pilotage de la formation, le devenir des étudiants et le positionnement de la licence.

### **Pilotage de la licence**

Le système de pilotage du Cethia repose sur plusieurs dispositifs complémentaires :

- trois conseils : conseil de département, conseil de perfectionnement, conseil d'administration du Taylor's Toulouse University Center.
- des réunions pédagogiques : réunions pédagogiques de l'équipe (3 an), et réunions d'évaluations des enseignements par les étudiants pour chaque diplôme animés par le responsable de la formation (2 par an à mi - parcours et fin d'année)
- un système d'information (audits qualité réalisés dans toutes les formations délocalisées et tableau de bord des principaux indicateurs).

### **Devenir des étudiants**

Parallèlement à la démarche de l'établissement en cours d'implantation et présentée dans le dossier, le département CETHIA a mis en place un dispositif de suivi des étudiants à travers une enquête articulée sur l'association des anciens. Celle-ci met en évidence que si à l'issue de la licence 80 % des étudiants poursuivent en master, ce qui est sa vocation principale, 20 % d'entre eux choisissent de s'orienter vers la vie professionnelle.

Sur ce point, l'équipe apprécie les remarques positives de l'évaluation relatives à l'insertion, à l'attractivité du L3 et à la motivation du "public étudiant", dès lors elle s'étonne de retrouver ces mêmes critères comme points faibles dans les remarques générales.

### **Positionnement de l'offre de formation**

Durant le dernier quadriennal, le département CETHIA a proposé une Licence 3 dans le domaine « sciences humaines et sociales », mention « géographie et aménagement », avec deux parcours : « Tourisme et Développement » et « Management et Ingénierie des Industries du Tourisme ». Ces parcours ont permis de connecter avec succès un flux d'étudiants venant de BTS, de DUT et de L2 disciplinaires (géographie, sociologie, économie...) désirant s'orienter vers la spécialité : "Tourisme-Hôtellerie" notamment les parcours : "Tourisme et développement" et "Management des Industries du Tourisme".

Le projet actuel consiste à étendre cette logique d'articulation des flux Bac+2 sur les spécialités :

- "Alimentation", parcours : "Management de la restauration collective" et "Sciences Sociales Appliquées à l'Alimentation" ainsi que de la spécialité "Enseignement".

La suggestion faite par l'AERS d'assurer cette fonction par une licence professionnelle ne peut pas être retenue, car elle est en contradiction avec un des critères principaux d'évaluation (la non- poursuite d'étude) de ces diplômes orientés vers l'entrée dans la vie active. Le CETHIA dispose déjà de 3 licences professionnelles qui assurent cette mission de professionnalisation.

Nous privilégions donc la seconde suggestion de l'AERS de ne pas faire de spécialisation à ce stade et nous proposons ainsi une mention unique et sans parcours, avec simplement des modules optionnels (50 heures par semestre) permettant la maturation des orientations.

## CUFR Champollion

Le CUFR Champollion prend acte des résultats de l'évaluation de son offre de formation par l'agence. L'établissement note toutefois qu'il n'a eu connaissance de ces derniers que par l'intermédiaire des trois universités toulousaines porteuses des habilitations. Pour le cycle licence, il dispose ainsi de trois évaluations différentes dans les 4 items qui contribuent à apprécier la qualité de son offre de formation de ce niveau : pilotage des licences, projet pédagogique, dispositifs d'aide à la réussite, insertion professionnelle et poursuite d'études choisies. Ce qui, on en conviendra aisément, conduit à s'interroger sur le sens de la notion de « stratégie de formation » du CUFR et sur l'appréciation de la contribution de son propre process. Sans doute faut-il y voir la traduction d'une ambiguïté de statut qui continue de peser, par certains aspects, sur l'identité et le devenir de l'établissement. A coup sûr, elle illustre les contraintes spécifiques qui pèsent sur lui, en rendant plus difficile la synthèse de l'évaluation comme la mise en évidence d'un éventuel « effet de site » qui pourrait être porté à son crédit.

### EVALUATIONS DE L'OFFRE « LICENCES »

Dans leurs remarques sur les licences proposées par l'établissement, les évaluateurs se félicitent de l'effort d'accompagnement des étudiants réalisé par la plupart des équipes pédagogiques. Il s'agit là d'un point fort de la stratégie de l'établissement, qu'il entend poursuivre et développer dans le cadre du prochain contrat quadriennal (2011-2014) par la généralisation du tutorat notamment. D'ores et déjà, il se manifeste par des taux de réussite en licence supérieurs à la moyenne nationale, ce que l'agence n'a peut-être pas assez souligné.

Les évaluateurs ont également relevé l'effort entrepris pour renforcer le caractère pluridisciplinaire de nombre de formations et proposer des passerelles permettant une orientation progressive, ainsi que des parcours ouverts sur des poursuites d'études variées ou l'insertion professionnelle (via les L. Pro). L'agence estime toutefois que l'effort de professionnalisation reste encore insuffisant dans plusieurs mentions, que ce soit au niveau des équipes pédagogiques ou du contenu de la formation. Le CUFR Champollion, conscient de la nécessité de développer cette dimension, souhaite en faire une de ses priorités pour la période 2011-2014 en développant les passerelles vers le monde professionnel (exemple : renforcement de la part des professionnels dans les équipes et la formation, UE de préparation à la Licence Professionnelle en L2...).

L'AERES note également un manque de précision de certains dossiers quant aux données concernant la connaissance des publics étudiants et leur suivi longitudinal (y compris le devenir post-diplôme) ainsi que sur leur traduction en termes de pilotage des licences. L'établissement s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'outils de connaissance de ses publics (via notamment l'Observatoire de la vie étudiante). Ceux-ci ont débouché sur la production de résultats maintenant réels, qui devront être complétés et perfectionnés. Les équipes pédagogiques ont commencé à s'en saisir. Il n'en reste pas moins que le développement d'une culture de l'évaluation et du pilotage est une œuvre de longue haleine qui ne saurait se décréter. Elle devrait progresser au cours du prochain contrat quadriennal.

L'AERES note enfin une certaine faiblesse de « l'internationalisation » : depuis sa naissance en 2002, l'établissement s'est engagé dans la construction volontariste d'un réseau de partenaires universitaires. Celui-ci s'étend aujourd'hui à 22 universités situées dans 14 pays au sein de l'espace universitaire européen mais aussi à l'extérieur de celui-ci (Turquie, USA). La mobilité étudiante est certainement à développer à l'intérieur d'un cadre maintenant pleinement opérationnel, particulièrement dans les formations les plus orientées vers la pratique des langues. A un niveau plus large, le reproche de faible internationalisation semble toutefois difficilement audible à l'établissement, en règle générale, s'agissant du premier niveau du parcours universitaire (LMD).